



Preuve de livraison avec fausse signature

Par **flo26250**, le **04/02/2016** à **07:22**

Bonjour, j'ai commandé et payé avant Noël un jeu de "xxxxxx" d'une valeur de 250€ chez le vendeur "xxxxxx" que je n'ai jamais reçu, je leur ai envoyé de nombreux mails, ils m'ont demandé la copie de ma pièce d'identité, ils m'ont envoyés la preuve de livraison de xxxxxx signé. Le souci c'est que je n'ai jamais rien signé ni reçu, la signature n'est pas la mienne !!! Ils me disent que c'est moi qui doit porter plainte contre le livreur et que eux ne sont plus responsables du colis du moment qu'il a été livré et qu'ils ont la preuve de livraison signé. Je leur ai répondu que c'était eux les responsables du colis mais ils n'ont pas l'air de vouloir réagir... comment les faire bouger pour qu'ils m'envoient un autre colis ou qu'ils me remboursent. Je leur ai déjà envoyé une lettre recommandée avec AR pour qu'ils m'envoient par retour de courrier la preuve de livraison, ils me l'ont envoyée par mail. merci

Par **Tisuisse**, le **04/02/2016** à **07:45**

Bonjour, Vous devez déposer plainte pour vol de colis.

Par **morobar**, le **04/02/2016** à **08:22**

Bonjour, Non ce n'est pas la bonne méthode. Il faut mettre en demeure le commerçant de procéder à la livraison de la commande. Comme il va rétorquer avoir livré, lui répondre que c'est lui qui a choisi son transporteur, lequel ne s'est pas assuré de l'identité du destinataire et que au lieu de camper sur une position non fondée, il devrait ouvrir un dossier sinistre auprès de ce prestataire. De ce fait votre demande va se transformer en injonction de faire auprès

de la juridiction de proximité compétente du lieu de livraison.

Par **flo26250**, le **05/02/2016** à **07:09**

Bonjour a tous et merci pour vos réponses.rnrn[s]Voila ce qu'ils me répondent a leur dernier mail [/s]:rnrnbonjournsi ce n'est pas votre signature il vous faut porter plainte contre la société de transport qui d'après vos dires aurait falsifié votre signaturernavec la copie de la plainte nous pourrons nous retourner contre le transporteurC'est le transporteur qui est assuré car c'est lui qui a été chargé de la livraison donc il faut se retourner contre luiCordialementrnrnxxxxxx.rnrn[s]et ce que je leur ai répondu [/s]:rnrnje crois que vous ne comprenez pas ce que je vous dit...rnc'est pas moi qui doit porter plainte ,c'est vous c'est au vendeur d'assurer sa livraison.rnmoi je vous ai payé, et je n'ai rien reçu.rnc'est a vous de faire le nécessaire auprès du transporteur, c'est vous les responsable de la livraison envers moi.rnc'est vous qui avez choisi le transporteur, lequel ne s'est pas assuré de l'identité du destinataire.rnau lieu de camper sur une position non fondée vous devriez ouvrir un dossier sinistre auprès de ce prestataire.rnce n'est pas un petit jouet a 20€,c'est pour ça que j'insiste car autrement j'aurais laissé tomber, mais la je ne lâcherais pas l'affaire, surtout que je suis dans mon droit.rncordialement